

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 22 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Chagnaud, Castet, Lacrouts, Favroul, Bignoneau
MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer

Procuration (s)

Mme Castaing à M Raynaud
M Corcket à M Gautier

Absent(s) excusé(s) :

Mme Hurmic

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 11 juillet 2017 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2017

Vote : 12 voix pour (2 conseillers ne prennent pas part au vote car absent lors de la dernière séance)

Procès-verbal approuvé

Vente d'un terrain à Gageot (M le Maire)

Rappel : terrain communal de 591m² constructible, 3 riverains souhaitent en faire l'acquisition.

Suite à la proposition faite par le conseil municipal du 11 juillet 2017 (à 40€ le m²), les trois riverains concernés ont refusé l'offre faite par la mairie.

Le conseil a échangé sur une nouvelle offre qui tient compte du contexte de ce terrain. Deux prix ont été proposés :
5€ le m² et 2€ le m².

Vote pour définir le prix de la nouvelle proposition financière

11 voix pour proposer 5€ le m²

2 voix pour proposer 2€ le m² (Mme Favroul et M Marais)

1 abstention (M Raynaud)

Le conseil municipal valide la proposition à 5€

Adhésion de Cardan et Escoussans à la CdC (M le Maire)

Suite à la délibération de leurs conseils municipaux, ces deux communes demandent à appartenir à notre CdC à partir du 1 janvier 2018.

Le 28 juin, le conseil communautaire a validé cette demande. Pour que ces nouvelles adhésions soient effectives, chaque commune de la CdC doit se prononcer sur ces candidatures.

Il est nécessaire d'avoir la validation du 2/3 des communes et cela doit représenter 50% de la population.

Vote pour l'adhésion de la commune de Cardan

Pour : 12 voix
Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)
Abstention : 0

Le conseil municipal valide la demande d'adhésion de la commune de Cardan

Vote pour l'adhésion de la commune d'Escoussans

Pour : 12 voix
Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)
Abstention : 0

Le conseil municipal valide la demande d'adhésion de la commune d'Escoussans

Mme Favroul et M Marais ont voté contre : ils étaient opposés au principe de la désintégration de l'entité géographique « Artolie » et ils estiment que ces nouvelles adhésions vont à l'encontre de ce principe.

Nouveau périmètre des bâtiments de France (M le Maire)

L'ancien périmètre correspondait à un cercle de 500m de rayon autour de l'église.

L'architecte des bâtiments de France (Emmanuelle MAILLET) propose un nouveau périmètre qui prend en compte la réalité du terrain (notamment l'aspect « champs de vision » et la notion de cœur de l'ancien village)

Vote pour la validation de la proposition de l'architecte des bâtiments de France

Pour : 10 voix
Contre : 1 (Mme Bignoneau)
Abstention : 3 (Mmes Scott, Ducret, et Lacrouts)

Le conseil municipal valide la proposition de l'architecte des bâtiments de France

Fin de la CdC de l'Artolie (M le Maire)

Le préfet a signé l'arrêté de dissolution le 16 août

Le conseil communautaire de l'Artolie s'est réuni le 16 août pour prendre en compte la décision du préfet.

Cet arrêté est accompagné d'annexes :

- principe et clé de répartition retenus pour opérer la répartition de l'actif et du passif de la communauté de communes
- tableaux de répartition par commune des biens et du détail de l'actif selon les critères retenus
- état global de la dette
- tableau de répartition des emprunts

Les biens suivants reviennent à la commune de Paillet :

- le pôle social (route de Lasserre)
- le bâtiment du café de la liberté et les logements sociaux à l'étage

Ces biens resteront propriété de la commune et seront mis à la disposition de la nouvelle CdC.

Informations et questions diverses

Nom de la nouvelle CdC (M le Maire)

La nouvelle CdC de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions devrait avoir un nouveau nom prochainement.

La commission communication doit proposer un nom et un logo le mardi 26 septembre.

Point sur le RPI Paillet/Lestiac (M le Maire)

Fin février, le projet doit être abouti et les deux communes doivent l'avoir validé pour que l'éducation nationale puisse prendre les dispositions nécessaires.

Le 8 décembre, le projet sera présenté à la population (notamment aux parents d'élèves) en réunion publique.

Transport entre les deux écoles : le conseil régional le prend en charge

Pour faciliter le travail et éviter des allés retours entre les deux conseils municipaux, M MARAIS propose une réunion commune de travail avec les deux conseils municipaux. Cette proposition est retenue par le conseil municipal.

Contrat aidé (M le Maire)

Le conseil municipal déplore la fin des contrats aidés.

Actuellement la commune a deux contrats aidés pour effectuer le ménage. Cela représente 40 heures de travail par semaine. Ces deux contrats aidés se termineront, pour l'un fin avril et pour l'autre fin mai.

Café de la liberté (M le Maire)

Suite à la mise en liquidation judiciaire de l'ancien occupant du café de la liberté, un mandataire judiciaire a été nommé. M le Maire a reçu plusieurs repreneurs potentiels. Il a aussi reçu la personne chargée du développement économique de la CDC et une représentante de la chambre de commerce pour recueillir toutes les candidatures possibles.

Nouvel office du tourisme du pays de Cadillac et de Podensac (anciennement situé rue du Général de Gaulle à Cadillac)

Ce nouvel office, toujours situé à Cadillac, est proche des Halles. Il est ouvert depuis fin juillet.

Son inauguration se fera le 13 octobre en soirée.

Recensement de la population (M HOUGAS)

Le recensement de la population de Paillet se fera du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour cela, la commune devra recruter avant le mois de décembre, deux personnes pour effectuer les visites dans les foyers.

Séance clôturée à 20h